

**FO DIT STOP A LA PFR
FO EXIGE le retour au TMO
identique sur l'ensemble du territoire**



Grades / emplois	Fonctions	Montant total au titre de la part F de la PFR en Province (Préfectures et DDI)			Montant total au titre de la part F de la PFR en Ile-de-France (Préfectures et DDI)*								
		2013	2012	écart 2013-2012	2013			2012			écart 2013-2012		
					part F	part "R soclée"	total 2013	part F	part "R soclée"	total 2012	part F	part "R soclée"	total
C.A.I.O.M.	1. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 3 ou 4 (chargé des fonctions de directeur, de sous préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 239 €	13 108 €	+ 131 €	17 400 €	1 363 €	18 763 €	17 400 €	1 178 €	18 578 €	+ 0 €	+ 185 €	+ 185 €
	2. Fonctions exercées dans une Préfecture de strate 1 ou 2 (chargé des fonctions de directeur, de sous préfet d'arrondissement - Directeur des services du cabinet)	13 179 €	13 049 €	+ 130 €									
	3. Secrétaire général de Sous Préfecture	13 179 €	13 049 €	+ 130 €	17 400 €	1 303 €	18 703 €	17 400 €	1 118 €	18 518 €	+ 0 €	+ 185 €	+ 185 €
	4. Chargé de mission	13 179 €	13 049 €	+ 130 €	17 400 €	1 303 €	18 703 €	17 400 €	1 118 €	18 518 €	+ 0 €	+ 185 €	+ 185 €
Directeur grade ou Att Principal	1. Fonctions d'encadrement supérieur - Directeur ou chef de service	10 092 €	9 993 €	+ 99 €	15 000 €	2 883 €	17 883 €	15 000 €	2 706 €	17 706 €	+ 0 €	+ 177 €	+ 177 €
Attaché Principal	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4												
	chef de bureau-adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture)	9 834 €	9 737 €	+ 97 €	15 000 €	2 831 €	17 831 €	15 000 €	2 655 €	17 655 €	+ 0 €	+ 176 €	+ 176 €
	Adjoint à un chef de bureau (Ile-de-France)				15 000 €	2 780 €	17 780 €	15 000 €	2 604 €	17 604 €	+ 0 €	+ 176 €	+ 176 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2												
	Chef de bureau - Adjoint à un chef de service ou un directeur - secrétaire général de sous préfecture	9 782 €	9 686 €	+ 96 €									
Attaché	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant												
	Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	9 731 €	9 635 €	+ 96 €	15 000 €	2 728 €	17 728 €	15 000 €	2 553 €	17 553 €	+ 0 €	+ 175 €	+ 175 €
Attaché	1. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 3 ou 4												
	Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 043 €	7 964 €	+ 79 €	10 500 €	2 199 €	12 699 €	10 500 €	2 074 €	12 574 €	+ 0 €	+ 125 €	+ 125 €
	Adjoint à un chef de bureau	8 007 €	7 928 €	+ 79 €	10 500 €	2 163 €	12 663 €	10 500 €	2 038 €	12 538 €	+ 0 €	+ 125 €	+ 125 €
	2. Fonctions à fortes responsabilités ou avec un niveau d'encadrement important ou exigeant dans une préfecture ou une sous préfecture de strate 1 ou 2												
	Chef de Bureau - Secrétaire général de sous préfecture	8 007 €	7 928 €	+ 79 €									
Adjoint à un chef de bureau	7 970 €	7 892 €	+ 78 €										
Attaché	3. Fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité important ou exigeant												
	Chargé de mission - Chargé de communication - contrôleur de gestion - expert juridique/chargé d'études juridiques ou budgétaires - formateur interne à plein temps	7 970 €	7 892 €	+ 78 €	10 500 €	2 127 €	12 627 €	10 500 €	2 002 €	12 502 €	+ 0 €	+ 125 €	+ 125 €

* la circulaire PFR précise en page 3 (II- 1.) que l'augmentation de 1% en Ile-de-France s'applique au montant de la part dite "résultats soclée", versée de droit à chaque agent affecté dans un service déconcentré du ministère de l'intérieur en Ile-de-France (...) destinée à leur garantir le niveau du régime indemnitaire perçu en 2010, l'augmentation en 2013 de la part "fonctions" doit entraîner à due concurrence la diminution, voire la suppression du montant de la part "résultats soclée" versée jusqu'à présent aux agents concernés.

